

Dear PSHCP Member:

In the fall, you will be eligible to receive a new Public Service Health Care Plan (PSHCP) benefit card, which will be accepted at pharmacies in Canada as of November 1, 2010 to pay directly for prescription drugs and some medical supplies.

In order to receive your card, you must complete positive enrolment. To ensure that there is no interruption to your coverage and that you receive your PSHCP benefit card by November 1, 2010, be sure to submit your enrolment information to Sun Life by **September 15, 2010**.

We encourage you to complete positive enrolment online at http://www.sunlife.ca/enrolment_PSHCP, using your access Id and password obtained previously when you registered as a user on the Sun Life Plan Member Services website.

Positive enrolment will allow Sun Life, the PSHCP plan administrator, to collect up-to-date information on all PSHCP members. It is critical that you provide positive enrolment information, since your claims will **not** be paid in the future if you have not enrolled.

In addition, by completing your positive enrolment, you also authorize Sun Life to use your personal information and that of your spouse/common-law partner and dependant children to process both electronic and paper benefit claims and administer the plan.

You will need to include name, address, gender, date of birth, and details about other coverage you or your spouse/common-law partner and dependant children have under other group health plans.

Once this information is collected, it will be up to you to keep it up-to-date. You will need to notify Sun Life any time information changes about you or the family members you have covered under the PSHCP.

You can also sign up for direct deposit of your claim payments into your bank account. You can save more paper and postage by providing your e-mail address when you enrol, which will allow Sun Life to notify you by e-mail when your claims have been processed.

If you are a pensioner or a survivor: *This positive enrolment process applies **only** to the Public Service Health Care Plan (PSHCP), not the Pensioners' Dental Services Plan (PDSP).*

In line with current industry best practices, Sun Life Financial promotes safe e-mail communication and therefore does not provide hyperlinks to the sign-in pages of our secure websites or ask you to provide personal information in our e-mail communications.

Madame, Monsieur,

À l'automne, vous serez admissible à la nouvelle carte de prestations du Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP), que vous pourrez utiliser dans les pharmacies au Canada à compter du 1er novembre 2010 pour vous prévaloir du paiement direct des frais de médicaments sur ordonnance et de certains articles médicaux.

Afin de recevoir votre carte, vous devez compléter le processus d'adhésion préalable. Assurez-vous de présenter les renseignements relatifs à l'adhésion préalable à la Sun Life au plus tard le **15 septembre 2010** pour éviter toute interruption de votre couverture et pour recevoir votre carte de prestations du RSSFP d'ici le 1er novembre 2010.

Nous vous invitons à suivre le processus d'adhésion préalable en ligne à l'adresse http://www.sunlife.ca/enrolment_PSHCP au moyen du code d'accès et du mot de passe que vous avez obtenus lorsque vous avez ouvert une session en tant qu'utilisateur sur le site Web des Services aux participants de la Sun Life.

L'adhésion préalable permettra à la Sun Life, l'administrateur du RSSFP, de recueillir des renseignements à jour sur tous les participants du RSSFP. Il est très important que vous fassiez parvenir vos renseignements par l'intermédiaire du processus d'adhésion préalable, étant donné que vos demandes de paiement futures ne seront **pas** réglées si vous n'êtes pas inscrit.

En procédant à votre adhésion préalable, vous autorisez également la Sun Life à utiliser les renseignements personnels à votre sujet et au sujet de votre conjoint/conjoint de fait et des enfants à votre charge en vue du traitement des demandes de règlement de format électronique ou papier et de l'administration du régime.

Vous devrez fournir des renseignements sur vous et sur votre conjoint/conjoint de fait et les enfants à votre charge : nom, adresse, sexe, date de naissance, de même que des renseignements sur toute autre couverture dont vous et ces personnes bénéficiez au titre d'autres régimes collectifs de soins de santé.

Une fois ces renseignements fournis, il vous incombera de les tenir à jour. Vous devrez aviser la Sun Life chaque fois que des changements seront apportés aux renseignements sur vous et sur les membres de votre famille qui sont couverts par le RSSFP.

Il vous est également possible de vous inscrire au virement direct des prestations à votre compte bancaire. Vous pouvez économiser du papier et réduire vos frais postaux en fournissant votre adresse courriel au moment de l'inscription, ce qui permettra à la Sun Life de vous informer par courriel une fois que vos demandes de règlement auront été traitées.

Si vous êtes pensionné ou survivant d'un pensionné : *Le processus d'adhésion préalable s'applique **uniquement** au Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP), et non au Régime de soins dentaires des pensionnés (RSDP).*

En conformité avec les meilleures pratiques ayant actuellement cours dans l'industrie, la Sun Life ne fournit pas, dans ses communications électroniques, de liens vers ses sites Web protégés par mot de passe et elle ne vous demande de fournir aucun renseignement personnel dans vos courriels.